

7 7 24 24

SAS au capital de 5000.0 euros

**Siège social : 1 RUE DES RAVIERES ZONE D'ACTIVITE LES RAVIERES, 25300
DOMMARTIN**

799137013 R.C.S. BESANCON

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 23/12/2025

Le 23/12/2025, à 14h00 dans les locaux de la société situés au 1 RUE DES RAVIERES ZONE D'ACTIVITE LES RAVIERES, 25300 DOMMARTIN, les associés de la Société sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation adressée par Par courrier électronique le 08/12/2025 par le président de la Société, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

Le président est appelé à présider la séance ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le président permet de constater que des associés représentant 100% des actions ayant droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre extraordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les projets de résolutions définitifs sur lesquels les associés sont invités à délibérer ;
- le rapport du président ;
- la feuille de présence susvisée.

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Rapport du président

2. Changement de dirigeant (première résolution)
3. Changement de nom commercial (deuxième résolution)
4. Pouvoirs en vue des formalités (troisième résolution)

Lecture est donnée du rapport du président. Le président ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Changement de dirigeant (première résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, accepte la démission du président Sébastien Widmer, né le 27/09/1975 à HERICOURT (70400), demeurant 9 Rue de Besançon, 25300 Doubs, France et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à compter du 31/12/2025.

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, décide de nommer pour une durée illimitée :

- Monsieur Thomas Dubourgeois, né le 16/05/1984 à BESANCON (25000), demeurant 10 bis route des fermes Athose, 25580 Les Premiers Sapins aux fonctions de président de la société à compter du 01/01/2026.

Ce dernier déclare accepter ces fonctions et affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Changement de nom commercial (deuxième résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du président, décide de modifier le nom commercial de la société qui devient : Fidélitab

Ce changement prendra effet à compter du 01/01/2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs en vue des formalités (troisième résolution)

SW	TD
TD	SW

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des membres du bureau à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 23/12/2025.

Fait à Dommartin

Le 23/12/2025

PROXIMEETY

représentée par Widmer Sébastien
Associé

Sébastien Widmer

TAMM GROUPE

représentée par Dubourgeois Thomas
Associé

Thomas Dubourgeois

SW

TD

TD

SW